



## **CIRCUIT NATIONAL PLATEAU**

**Préambule :** La participation aux échelons qualificatifs pour les championnats de France est obligatoire. En conséquence, un tireur ne peut pas obtenir de dérogation pour prendre en compte ses résultats sur une étape du circuit national en tant que championnat départemental ou régional.

### **1. Définitions et rôles**

**Le circuit national a pour but d'élargir la base des meilleurs tireurs nationaux en organisant au niveau régional des compétitions « labellisées ».**

Tous les tireurs peuvent participer, tout en respectant les règles générales de surclassement de la Fédération Française de Tir, aux étapes du circuit national à partir du moment où ils sont à jour de leur licence pour la saison en cours.

Catégories ouvertes dans les différents classements :

- **Seniors incluant :** Seniors 1, Seniors 2 et Seniors 3.
- **Dames (sauf DT) incluant :** Dames 1, Dames 2 et Dames 3.
- **Jeunes Garçons incluant :** Cadets Garçons et Juniors Garçons.
- **Jeunes Filles (sauf DT) incluant :** Cadets Filles et Juniors Filles.

Epreuves ouvertes :

- **Skeet olympique,**
- **Fosse olympique,**
- **Double trap.**

Ces épreuves, ou une partie de ces épreuves, peuvent faire l'objet d'une seule et même étape.

### **2. Règlements :**

**Les épreuves sont organisées selon les règles ISSF et les règles d'arbitrage de la Fédération Française de Tir en vigueur.** La mise en place de finales est laissée à l'appréciation de l'organisateur et ne rentre pas dans le total servant de base au classement du circuit national.

Les organisateurs sont libres d'organiser des épreuves dans d'autres disciplines en complément de celles proposées **mais seules les épreuves inscrites sur la fiche d'engagement publiée seront prises en compte dans le classement.**



Il est indispensable qu'un arbitre national soit présent pour s'assurer de la conformité des réglages et homologuer les scores réalisés, ainsi que les arbitres régionaux ou départementaux retenus par la ligue accueillante (un arbitre minimum par pas de tir).

**L'arbitre national, représente l'autorité administrative de la Direction Technique Nationale et se porte garant de la bonne conduite de la compétition et de la véracité des palmarès.**

### **3. Procédure d'engagement**

**Les tireurs s'inscrivent pour chaque étape par le biais de la fiche d'engagement téléchargeable sur le site internet fédéral, vous y trouverez également les informations liées à chaque étape (plan de tir, adresse du site).**

L'organisateur gère les inscriptions des tireurs (Les contacts des clubs accueillant une étape du circuit seront indiqués sur la fiche d'engagement).

**Les frais d'engagement, de déplacement, d'hébergement et de restauration sont à la charge des tireurs.** Le nombre de tireurs admis à participer sera déterminé par le club en fonction des installations disponibles.

**Frais d'inscription FO/SO un minimum de 30 € et au maximum :**

- Seniors : 60 €
- Juniors & Dames : 45 €

Pour les clubs dont les frais d'inscription seront au-dessus de 30 €, ils devront redistribuer la totalité de cette différence pour une remise de prix.

**Frais d'inscription DT un minimum de 36 € et au maximum :**

- Seniors : 66 €

Pour les clubs dont les frais d'inscription seront au-dessus de 36 €, ils devront redistribuer la totalité de cette différence pour une remise de prix.

**Le prix maximum des planches d'entraînement tirées la veille de la compétition :**

- 6 € pour le Skeet olympique et la Fosse olympique
- 7,50 € pour le Double trap

Les recettes liées aux engagements et aux entraînements reviennent au club organisateur.

### **3. Classement**

La Direction Technique Nationale met en place un **classement général pour les épreuves ISSF Plateau** afin de permettre aux compétiteurs de mieux se situer dans la hiérarchie nationale.

**Il fonctionne de façon continu sur les 12 mois courant de l'année.**

Un classement sera effectué pour chacune des catégories ouvertes à **condition d'avoir 4 résultats enregistrés.**



**Il sera effectué sur la moyenne de toutes les performances réalisées au cours des 12 derniers mois sachant que :**

- Pour 4 matchs enregistrés, le moins bon score sera éliminé.
- Pour 6 matchs enregistrés, les 2 moins bons scores seront éliminés.

Le classement sera mis à jour à chaque fin de mois sur le site internet de la FFTir permettant ainsi à l'ensemble des compétiteurs de se situer dans la hiérarchie nationale tout au long de la saison sur leurs derniers résultats obtenus durant les 12 derniers mois.

Au 30 septembre, chaque année, dans chacune des disciplines olympiques, et pour chaque catégorie, **les 3 tireurs classés après les tireurs retenus au sein des collectifs de la saison suivante bénéficieront d'une dotation de munitions FIOCCHI de la FFTir.**

Pour les jeunes tireurs passant dans la catégorie Seniors ou Dames, les résultats de l'année en cours suivront dans le classement de sa nouvelle catégorie dès le 1<sup>er</sup> octobre suivant.

**Compétitions retenues pour les classements ISSF Cible  
(Liste disponible sur le site de la FFTir)**

- Étapes circuit national ISSF Plateau.
- **Championnat régionaux des tireurs participants aux championnats de France** – si un tireur bénéficie d'une dérogation qui lui permet de prendre en compte un score réalisé sur une autre compétition comme championnat régional, alors ce score ne sera pris en compte qu'une seule fois.
- Championnat de France individuel : **Un seul pris en compte** (dés la fin du CdF de la saison en cours, les résultats remplacent ceux de l'année précédente)
- Championnat de France des clubs (match de qualification).
- **Stages sélectifs au sein des collectifs.**
- **Le Club France. Un seul pris en compte** (dés la fin de la compétition de la saison en cours, les résultats remplacent les résultats des sélections nationales de l'année précédente).
- Compétitions internationales **référéncées au calendrier international de la FFTir.**